

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

**EXANE MERCURY FUND – CLASSE B (CODE ISIN: LU0705308210)**  
**Un compartiment de la SICAV Luxembourgeoise Exane Funds 1**  
**Le gestionnaire est EXANE ASSET MANAGEMENT**

**OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**Objectif de gestion :** Exane Mercury Fund (ci-après « Mercury ») vise à réaliser une performance absolue, régulière et décorrélée des marchés financiers à travers une gestion dynamique de type « long/short equity ».

**Stratégie d'investissement :** Mercury est géré de manière discrétionnaire en fonction des anticipations du Gestionnaire.

La stratégie d'investissement consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées et un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées. Ces transactions constituent une technique d'arbitrage permettant de réduire l'exposition de Mercury au risque de marché ou à un risque sectoriel spécifique. Le risque induit par une ou plusieurs expositions à la baisse sur des titres ne doit pas être vu isolément mais en considération du portefeuille global et des titres similaires détenus par le Compartiment à l'achat. Dès lors, le risque lié à une vente de titres dans ce contexte n'est pas absolu, mais doit toujours être vu comme un risque relatif.

**Univers d'investissement :** géographiquement, l'univers d'investissement est mondial. Sectoriellement, l'essentiel des positions est concentré sur le secteur de la chimie au sens large (chimie de commodité, chimie de spécialité, chimie diversifiée, agrochimie et gaz industriels), la santé au sens large (pharmacie, biotechnologie, technologie médicale, diagnostic médical, gestion d'hôpitaux et de centres de soins et autres services médicaux) et des énergies renouvelables.

**Durée minimum de placement recommandée :** Mercury pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Mercury est un OPCVM de capitalisation.

**Capacité d'amplification:** le gestionnaire peut recourir à des contrats financiers afin d'obtenir une exposition synthétique sur une société ou sur un marché. La capacité d'amplification résultant de ces contrats financiers est limitée à une fois l'actif.

**Exposition nette du portefeuille :** l'exposition nette du portefeuille au risque de marché actions (positions acheteuses diminuées des positions vendeuses) est comprise entre -10% et +35%. Cette exposition modérée au risque de marché actions vise notamment à maintenir à la fois une faible volatilité des performances et une faible corrélation aux indices actions.

**Faculté de rachat des actions souscrites :** les investisseurs pourront demander le rachat de leurs actions chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris avant 16h00.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



L'indicateur synthétique classe Mercury sur une échelle de 1 à 7 mais la catégorie de risques associée à Mercury n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. L'indicateur synthétique des risques de Mercury a été établi sur la base d'une estimation de la volatilité de ses performances à venir.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

L'exposition diversifiée de Mercury au risque action explique le classement de Mercury dans cette catégorie.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

Mercury ne comporte aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- Risque de contrepartie: Mercury peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de swaps, de CFD, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

- Risque de crédit : Mercury est investi dans des titres de créance émis par des émetteurs de premier ordre qui peuvent néanmoins se retrouver dans la situation où ils ne peuvent plus faire face à leurs engagements.

## FRAIS DE LA CLASSE B

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 5%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,20 % TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Max 20% TTC au-delà d' EONIA capitalisé + 1% de performance annuelle, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark ». Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice: 0,25%

La Classe B EUR est éligible à tous les investisseurs  
Les chiffres communiqués dans les frais d'entrée et de sortie sont toujours des maximums. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais et le mécanisme « High Water Mark » relatif à commission de gestion variable, veuillez vous référer à la section 12 du supplément du prospectus relatif à Mercury. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction. Le taux de frais courants est calculé sur la base des frais courants facturés sur l'exercice clos en décembre 2016 et peut varier d'une année sur l'autre

## PERFORMANCES PASSES DE LA CLASSE B

Données non disponibles. Lancement de la classe B du fonds inférieur à un an.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Classe	Code ISIN	Typologie de souscripteurs concernés	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Minimum de souscription ultérieure	Affectation du résultat
A	LU0705307832	Investisseurs Institutionnels	Euro	125 000 euros	Aucun	Capitalisation
B	LU0705308210	Tous investisseurs	Euro	1 action	Aucun	Capitalisation

Les prospectus, rapports annuel et semestriel de la SICAV ainsi que toute information pratique telle que la valeur liquidative à jour des Classes sont disponibles au siège social de la SICAV ainsi que sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <http://www.exane-am.com/fr/fonds/mercury>

Dépositaire et Agent Administratif  
BNP Paribas Securities Services  
60, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Les détails des mises à jour de la politique de rémunération de la Société de Gestion sont disponibles sur le site : <https://www.exane-am.com/sites/default/files/eamdocs/EAM-PR.pdf> et une version papier est disponible, sans frais, sur demande auprès du siège social de la Société de Gestion.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant distincts les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf disposition contraire des documents constitutifs de la SICAV.

Les investisseurs sont avertis que la législation fiscale de l'état membre d'origine de Mercury peut avoir une incidence sur leurs situations fiscales personnelles.

Exane Funds 1 ne peut être tenue responsable que des informations contenues dans ce document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de Mercury. Mercury peut être constitué d'autres types de parts. Les investisseurs peuvent trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de Mercury ou sur le site internet du gestionnaire à l'adresse indiquée précédemment.

Les actionnaires peuvent demander de convertir tout ou partie des actions qu'ils détiennent dans une Classe d'un compartiment déterminé en actions d'une autre Classe du même compartiment ou d'un autre compartiment à la condition que la devise des actions de l'autre Classe

soit identique. Pour plus de détails, les actionnaires peuvent se reporter à la Section VI 4 du Prospectus.

Mercury est agréé au Luxembourg et a été autorisé à la commercialisation par l'autorité de régulation luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Le Gestionnaire Exane Asset Management est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP01015.

Aucune classe d'action ne peut être offerte ou vendue à des « US Persons » telles que définies par la loi US Securities Act de 1933 qui sont considérées comme des Personnes Non Autorisées au sens de l'article 11 des statuts de la Société.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2017.